

La part des femmes au sein des conseils municipaux progresse dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 206 • Février 2026



Fin 2025, les femmes représentent 41 % des élus au sein des conseils municipaux des Hauts-de-France. Cette part progresse de deux points entre les deux dernières élections municipales, mais elle reste l'une des plus faibles de métropole. Dans la région, le Nord est le département qui s'approche le plus de la parité. La représentation féminine diminue cependant à mesure que les responsabilités augmentent, avec seulement un poste de maire sur cinq occupé par une femme. Les élues municipales de la région sont plus jeunes que leurs homologues masculins. En parallèle de leurs fonctions politiques, elles occupent davantage que ces derniers des postes d'employée ou des professions intermédiaires, et moins souvent des emplois de cadre ou des professions intellectuelles supérieures.

En France, les élus des conseils municipaux représentent à eux seuls près de neuf élus sur dix. Afin de renforcer la parité au sein des conseils municipaux et pour répondre à la crise de l'engagement local, la loi du 21 mai 2025 intitulée « loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité » étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 7 communes sur 10 à l'échelle nationale ► **encadré 1**. Cette règle, déjà en vigueur depuis 2013 dans les communes de taille plus importante, sera appliquée dès les élections municipales de mars 2026.

La représentation féminine progresse au sein des conseils municipaux

Fin 2025, les 3 782 communes des Hauts-de-France comptent un peu moins de 52 000 élus, dont 40,6 % de femmes ► **figure 1**. Cette part augmente de deux points par rapport au mandat précédent, elle n'atteignait que 38,5 % en 2018. La progression est essentiellement portée par les communes de moins de 1 000 habitants, où les femmes représentent aujourd'hui 35,5 % des élus, une augmentation de 3 points par rapport à 2018. Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, soumis à l'obligation légale de parité depuis 2013, sont quant à eux composés à 48,0 % de femmes fin 2025, soit un

niveau très proche de celui du précédent mandat (47,6 % en 2018). La parité n'y est pas complètement atteinte en raison de la taille des conseils municipaux fixée dans la majorité des cas à un nombre impair, du choix de la tête de liste laissé libre, cette dernière étant plus souvent occupée par des hommes ou du système proportionnel du scrutin ► **méthodologie**.

Les Hauts-de-France se classent parmi les régions les moins paritaires

Malgré une évolution positive, la région des Hauts-de-France reste l'une des moins paritaires de France métropolitaine où, en moyenne, les femmes occupent 42,0 % des postes de conseillers municipaux.

► 1. Part des femmes parmi les élus des conseils municipaux fin 2025, par département et taille de communes

Département	Part des femmes parmi les élus des conseils municipaux				Part des communes de moins de 1 000 habitants
	Rang parmi les départements	Ensemble des communes	Dont moins de 1 000 habitants	Dont 1 000 habitants et plus	
Nord	20	45,6	38,9	48,1	42,3
Oise	63	41,6	37,9	48,0	75,7
Pas-de-Calais	73	39,8	33,0	48,2	71,0
Aisne	79	38,3	35,9	48,1	88,5
Somme	88	36,7	34,2	46,5	87,7
Hauts-de-France	/	40,6	35,5	48,0	74,0
France métropolitaine	/	42,0	37,3	47,8	71,0

Lecture : Dans le Nord fin 2025, 45,6 % des élus des conseils municipaux sont des femmes, soit le 20^e rang des départements de France métropolitaine. Cette part équivaut à 38,9 % dans les communes de moins de 1 000 habitants, qui représentent 42,3 % de l'ensemble des communes du Nord.

Champ : Élus des conseils municipaux de France métropolitaine.

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus au 7 octobre 2025.

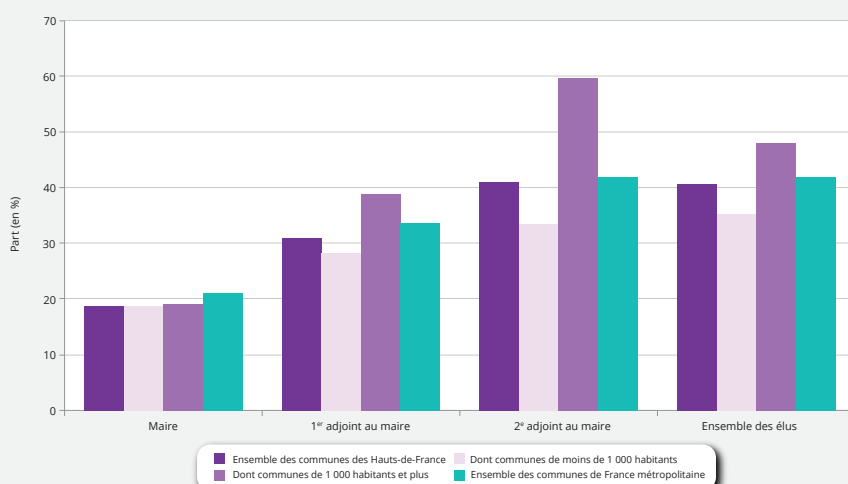
L'écart de 1,4 point par rapport au niveau national ne s'est presque pas résorbé, puisqu'il était de 1,5 point en 2018. Il atteint 1,8 point dans les communes de moins de 1 000 habitants, il devrait toutefois se réduire à l'occasion des prochaines élections avec l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 2025 imposant les listes paritaires pour l'ensemble des communes.

La région se place ainsi à la 10^e position en France métropolitaine pour la part des femmes au sein des conseils municipaux, juste devant la Corse, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté (respectivement 37,9 %, 38,1 % et 38,4 %). La Bretagne, région la plus proche de la parité (46,4 %), dépasse de peu l'Île-de-France (46,0 %), elle-même talonnée par les Pays de la Loire (45,8 %). Ces écarts sont pour partie liés à la structure par taille des communes. En effet, les trois régions les plus paritaires sont celles où la part des communes de moins de 1 000 habitants est la plus faible (moins de 45 % des communes), tandis qu'à l'opposé, cette proportion atteint 74 % dans les Hauts-de-France, pour 71 % en moyenne nationale.

Le Nord et l'Oise se rapprochent le plus de la parité

Le Nord, dont 42,3 % des communes ont moins de 1 000 habitants, est le département le plus paritaire des Hauts-de-France, avec 45,6 % de femmes au sein des conseils municipaux (20^e rang national). Dans l'Oise, deuxième département régional le plus proche de la parité, les femmes représentent également un peu plus de 4 élus sur 10 au sein des conseils municipaux. À l'inverse la Somme et l'Aisne, avec près de 9 communes sur 10 de moins de 1 000 habitants, apparaissent les plus éloignés de la parité. La part de femmes élues des conseils municipaux y atteint respectivement 36,7 % et 38,3 %, soit les 88^e et 79^e rangs au niveau national. Dans le Pas-de-Calais, la proportion de femmes au sein des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants atteint seulement 33,0 %, une des parts les plus faibles de France métropolitaine. Néanmoins, ce département se place parmi les plus égalitaires pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, avec 48,2 % de femmes.

► 2. Taux de féminisation des conseils municipaux dans les Hauts-de-France fin 2025, selon la fonction exercée et la taille des communes

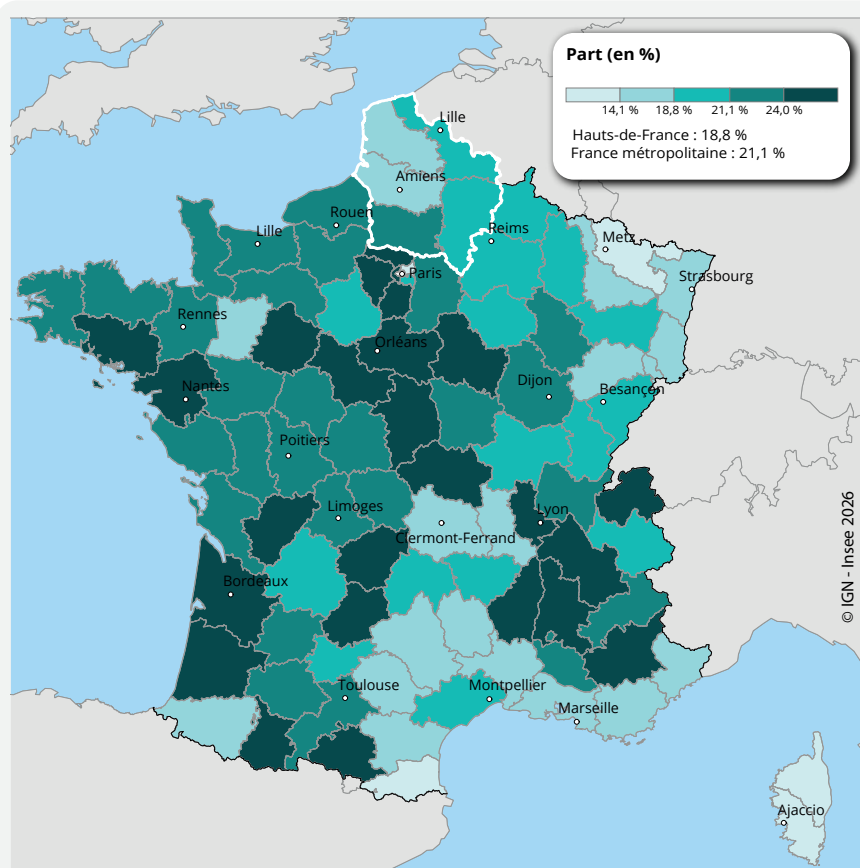


Lecture : Dans les Hauts-de-France, 38,9 % des 1^{ers} adjoints des communes de plus de 1000 habitants sont des femmes, contre 30,9 % pour l'ensemble des communes de la région.

Champ : Élus des conseils municipaux de France métropolitaine.

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus au 7 octobre 2025.

► 3. Part de femmes parmi les maires fin 2025, par département (hors Paris)



Lecture : Dans le département de l'Oise, 22,3 % des maires sont des femmes.

Champ : Élus des conseils municipaux de France métropolitaine.

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus au 7 octobre 2025.

Encadré 1 - La Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025

Plusieurs mesures législatives successives sont venues encadrer et promouvoir la parité en politique depuis le début des années 2000

► **pour en savoir plus.** La dernière en date est celle du 21 mai 2025 « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ». Celle-ci généralise à l'ensemble des communes le scrutin de liste paritaire (le seuil de 1 000 habitants prévu par la loi de 2013 disparaît) et supprime les candidatures isolées ainsi que le panachage (méthode électorale qui autorise le vote en faveur de candidats de listes différentes). Elle s'appliquera dès les prochaines élections municipales de mars 2026.

Moins d'un maire sur cinq est une femme

Le principe de parité ne s'impose pas aux fonctions exercées par les élus. Ainsi, fin 2025 dans les Hauts-de-France, la fonction de maire n'est assurée par une femme que dans 18,8 % des cas ► **figure 2**. Cette part progresse de près de 4 points par rapport à 2018 (15,0 %), mais reste inférieure à la moyenne nationale (21,1 %). En particulier, le Pas-de-Calais enregistre l'une des parts de femmes parmi les maires les plus faibles avec 15,3 %, soit le 89^e rang des départements de France métropolitaine ► **figure 3**. Le département de l'Oise, le mieux classé des départements de la région, compte quant à lui 22,3 % de femmes parmi les maires (46^e place). La représentation des femmes croît à mesure que les responsabilités diminuent. Ainsi, elle atteint 30,9 % parmi les 1^{ers} adjoints aux maires et 41,0 % parmi les 2^e adjoints. La part des femmes dans ces fonctions s'avère également un peu plus faible dans la région qu'au niveau national.

La part des femmes parmi les maires varie peu selon la taille de la commune. Néanmoins parmi les 711 communes administrées par une femme, trois seulement comptent plus de 50 000 habitants : Tourcoing, Calais et Saint-Quentin. En revanche, les femmes assurent plus fréquemment les fonctions de 1^{er} ou de 2^e adjoint dans les communes de 1 000 habitants et plus. Pour cette dernière fonction, la parité y est même largement dépassée.

Les élues, plus jeunes, sont moins qualifiées que les hommes

Fin 2025, les élues des conseils municipaux de la région présentent un profil globalement proche de celui des autres élues de France métropolitaine mais se distinguent de leurs homologues masculins. Elles sont âgées en moyenne de 56 ans ► **figure 4** et sont donc globalement plus jeunes que les élus hommes (58 ans en moyenne), alors que les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes au sein de la population majeure (51 ans contre 48 ans). Cet écart de 2 ans s'observe chez les maires et les adjoints quelle que soit la taille de la commune. Ainsi c'est parmi les jeunes élus que la représentation féminine est la plus marquée, en lien avec une implication des femmes dans la vie politique s'accroissant au fil des générations : fin 2025, 40,9 % des élus de moins de 40 ans sont des femmes, soit 4 points de plus que chez les élus de 60 ans et plus.

► 4. Âge moyen fin 2025 des élus des conseils municipaux, selon le sexe et la fonction exercée

Type de mandat	Hauts-de-France	
	Femme	Homme
Ensemble des élus des conseils municipaux	56	58
Dont élus des conseils municipaux des communes de 1 000 habitants ou plus	57	59
Dont élus des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants	55	57
Maire	62	64
Dont maires des communes de 1 000 habitants ou plus	61	63
Dont maires des communes de moins de 1 000 habitants	62	65
Adjoints	59	61
Dont adjoints des communes de 1 000 habitants ou plus	60	62
Dont adjoints des communes de moins de 1 000 habitants	59	60
Conseillers municipaux	55	55
Dont conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants ou plus	56	57
Dont conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants	54	54

Lecture : Dans les Hauts-de-France fin 2025, les élues des conseils municipaux sont âgées en moyenne de 56 ans, contre 58 ans pour les hommes.
Champ : Élus des conseils municipaux de France métropolitaine.
Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus au 7 octobre 2025.

À l'instar de leurs collègues masculins, 7 femmes élues sur 10 exercent une activité professionnelle parallèlement à leur mandat municipal. C'est plus que dans la population en général, qui compte seulement 1 actif occupé sur 2 parmi les 18 ans et plus. Toutefois, quand c'est le cas, elles occupent deux fois plus souvent que leurs homologues masculins un poste d'employée ou une profession intermédiaire (respectivement 23,5 % et 23,2 %), en particulier dans le secteur de la santé et du social, dans l'administration d'entreprise ou encore dans la fonction publique. En outre, si les élues sont globalement plus qualifiées que l'ensemble de la population féminine, elles occupent moins souvent un poste de cadre que les élus hommes (17,4 % contre 19,4 %), ou une activité indépendante (5,1 % contre 16,9 %).

Parmi les élus n'exerçant pas d'activité professionnelle autre que leur mandat (3 sur 10), la part des retraités est plus faible chez les femmes que chez les hommes (20,0 % contre 25,4 %), car elles sont en moyenne plus jeunes. En revanche, les autres personnes sans activité professionnelle (chômeurs, élèves et étudiants, stagiaires, femmes au foyer...) sont proportionnellement plus nombreuses parmi les élues femmes (7,6 % contre 2,4 %). ●

Jean Bresner, Virginie Gamblin,
Insee Hauts-de-France

Encadré 2 : La représentation féminine dans les autres mandats

Dans les Hauts-de-France comme au niveau national, la part des femmes est variable selon le type de mandat exercé.

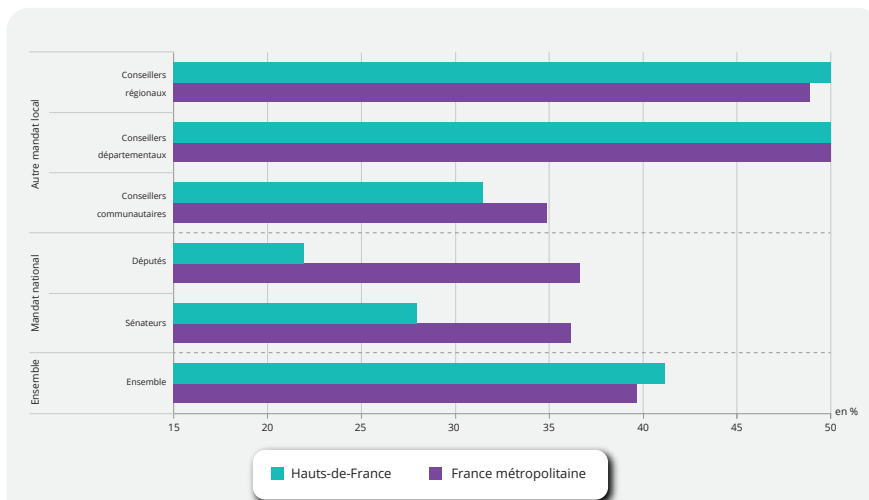
À l'instar des communes de 1 000 habitants et plus, les conseils régionaux et départementaux sont soumis à l'obligation légale de parité. Ainsi la parité parfaite est atteinte au sein de ces derniers dans les Hauts-de-France ► **figure 5**, avec respectivement 85 et 145 élus de chaque sexe fin 2025. En outre, 2 postes de Président de conseil départemental sur 5 sont occupés par une femme, soit deux fois plus qu'au niveau national.

En revanche, les mandats nationaux ne sont pas soumis à l'obligation légale de parité : ainsi, les femmes ne représentent que 28,6 % des sénateurs de la région (8 élues sur 28), contre 36,2 % au niveau national. De même, le **taux de féminisation** parmi les députés n'atteint que 22,0 % dans la région (11 élues sur 50), contre 36,7 % au niveau national.

Par construction, la composition des conseils municipaux influe sur celle des conseils communautaires. Dans la région, où les petites communes non soumises à l'obligation de parité sont relativement nombreuses, la part des femmes au sein des conseils communautaires n'est que de 31,5 %, contre 34,9 % au niveau national.

Dans la région, la présidence des conseils communautaires est assurée à 14,0 % par des femmes, contre 12,0 % au niveau national. Cette part a même doublé à la suite des dernières élections municipales puisque 13 femmes dirigent désormais l'un des 92 EPCI de la région, contre seulement 6 en 2018. Au sein des instances communautaires, les femmes représentent un tiers des conseillers sans fonction autre, et seulement un quart des vice-présidents.

► 5. Part des femmes parmi les élus dans les instances locales et nationales fin 2025



Lecture : Dans les Hauts-de-France, 50 % des élus des conseils régionaux sont des femmes.

Champ : Élus de France métropolitaine.

Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire National des Élus au 7 octobre 2025.

► Définitions

Le **taux de féminisation** des instances locales (municipalité, département et région) rapporte le nombre de femmes élues dans ces assemblées au nombre total de conseillers.



Retrouvez les données associées à cette publication sur **insee.fr**.

► Méthodologie

Plusieurs facteurs expliquent que la parité n'est pas totalement atteinte dans les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants ou plus. En effet, certaines communes nouvelles de plus de 1 000 habitants sont issues du regroupement de communes de petite taille dont les conseils n'étaient pas nécessairement paritaires. Ces cas sont toutefois assez peu nombreux. Ensuite, la façon dont sont composés les conseils communaux issus de différentes listes paritaires n'aboutit pas forcément à une stricte parité du fait de l'attribution proportionnelle des sièges entre les listes n'ayant pas obtenu la majorité. En outre, la parité ne peut être atteinte lorsque le nombre de conseillers est impair, ce qui est très souvent le cas et le choix du sexe de la personne placée en tête de liste est laissé libre.

► Champ

Élus des conseils municipaux et des différentes instances électives de France métropolitaine.

Pour être élu en France, l'âge minimum requis est de 18 ans pour les élections municipales, législatives et européennes, et de 24 ans pour les élections sénatoriales.

► Sources

Le **répertoire National des Élus (RNE)** a pour finalité le suivi des titulaires d'un mandat électoral. Il est renseigné et tenu à jour par les préfetures et hauts commissariats et par les services du ministère de l'Intérieur. Les données du RNE sont structurées par mandat. Un élu qui dispose de plusieurs mandats figurera donc dans plusieurs fichiers. Un élu qui dispose de plusieurs fonctions apparaîtra plusieurs fois au sein du même fichier (exemple : un élu adjoint au maire et maire délégué apparaîtra deux fois au sein du fichier des conseillers municipaux). Dans cette étude, ces cas n'ont pas été corrigés. Cependant, ils sont relativement marginaux et représentent au maximum 0,3 % des observations du fichier d'intérêt.

► Pour en savoir plus

- « [Hauts-de-France : moins de femmes élues que dans les autres régions](#) », Insee Flash Hauts-de-France n° 144, novembre 2022.
- « [Les femmes davantage présentes dans la vie politique locale, mais sur des fonctions moins élevées que les hommes](#) », Insee Références, avril 2022.

